

**COMMUNE DE  
CORNILLON-SUR-L'OULE**

DEL-03-13112023

**Délibération  
du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à 18H  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est  
réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 18/12/2023  
Reçu en préfecture le 18/12/2023  
Publié le  
ID : 026-212601058-20231113-DEL\_03\_13112023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 30/10/2023  Secrétaire de séance : JL FORSANS
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yanniss	X				

**Objet : avis sur le projet d'arrêté de biotope du Défilé du Pas des Ondes**

Le projet d'arrêté préfectoral de création d'une zone de protection de biotope du « Défilé du Pas des Ondes et ses abords » est actuellement en cours de préparation. Cet arrêté a pour but de garantir l'équilibre vital pour de nombreuses espèces végétales et animales protégées présentes sur le secteur par la préservation de leur lieu de vie.

Une mise sous protection forte pourra être une garantie de préservation de la tranquillité de ce lieu. Sa protection permettra de prévenir toute dégradation et tout aménagement nuisible à la biodiversité.

Ce projet d'arrêté sera soumis à la signature du préfet de la Drôme à l'issue de la procédure de consultation réglementaire et à son examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Auvergne-Rhône Alpes .

La Préfecture demande au conseil municipal de donner son avis, sous forme d'une délibération, sur ce projet d'arrêté. A défaut, il sera jugé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
**EMET UN AVIS FAVORABLE**

Fait à Cornillon-sur-l'Oule  
Les jours mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Denis CONIL

**Résultat du vote**  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 1

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis FORSANS



